

le mardi 28 juin 2005

13 h

Prière.

Le premier ministre offre les condoléances de la Chambre à la famille de l'hon. Percy Mockler, ministre des Relations intergouvernementales et internationales, en deuil de Roméo Soucy, beau-père du ministre.

M. MacIntyre (Saint John Champlain) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition au nom de gens de Saint John et des environs, qui exhortent le gouvernement à débattre à l'Assemblée législative l'habilitation du conseil municipal de Saint John à accorder des dégrèvements dans le dossier du GNL. (Pétition 50.)

M. A. LeBlanc (Saint John Lancaster) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition au nom de gens de Saint John et des environs, qui exhortent le gouvernement à débattre à l'Assemblée législative l'habilitation du conseil municipal de Saint John à accorder des dégrèvements dans le dossier du GNL. (Pétition 51.)

M. Paulin (Restigouche-Ouest) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de sa circonscription, qui exhortent le gouvernement à signer avant les élections fédérales l'entente bilatérale avec le gouvernement fédéral sur les services de garde d'enfants. (Pétition 52.)

Pendant les déclarations de ministres, l'hon. M. Green invoque le Règlement ; il soutient que M. Arseneault contrevient au paragraphe 40(2) du Règlement parce que ses commentaires sur la déclaration de la ministre du Tourisme et des Parcs ne sont pas brefs.

M. Lamrock intervient au sujet du rappel au Règlement.

Le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé et signale que les déclarations et les commentaires à leur sujet doivent être brefs.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Green :

76, *Loi modifiant la Loi sur le mariage* ;

par l'hon. M. Volpé :

77, *Loi de 2005-2006 portant affectation de crédits* ;
78, *Loi supplémentaire de 2004-2005 (2) portant affectation de crédits* ;

par M. Lamrock :

79, *Loi sur la réduction des frais de scolarité pour les étudiants au Nouveau-Brunswick* ;

par M. Allaby :

80, *Loi concernant l'évaluation juste de l'impôt sur les biens résidentiels*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient lus une deuxième fois à la prochaine séance.

Sur autorisation de la Chambre, l'ordre portant renvoi au Comité plénier du projet de loi 34, *Loi sur les franchises*, est révoqué, et le projet de loi est retiré.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par M. Haché :

81, *Loi sur les franchises*.

Il est ordonné que ce projet de loi soit lu une deuxième fois à la prochaine séance.

L'hon. M. Green, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après les troisième et deuxième lectures des projets de loi et l'étude des motions émanant des députés, se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 48, 55, 59, 50 et 72 et que le projet de loi d'intérêt privé 52 soit lu une deuxième fois.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

39, *Loi modifiant la Loi sur le service d'urgence 911* ;
40, *Loi modifiant la Loi sur les services aux victimes* ;
43, *Loi abrogeant la Loi sur l'assurance maritime* ;
60, *Loi modifiant la Loi sur la Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme* ;
63, *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools* ;
73, *Loi modifiant la Loi sur les terres et forêts de la Couronne*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

Est lu une deuxième fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

52, *Loi modifiant la Loi concernant la podiatrie.*

Conformément à l'article 121 du Règlement, le président ordonne que le projet de loi d'intérêt privé 52 soit lu une troisième fois sur-le-champ.

Est lu une troisième fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

52, *Loi modifiant la Loi concernant la podiatrie.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 74, *Loi modifiant la Loi sur le paiement des services médicaux*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 74 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 74, *Loi modifiant la Loi sur le paiement des services médicaux*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 75, *Loi concernant l'accès au collège communautaire*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 75 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 75, *Loi concernant l'accès au collège communautaire*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

Conformément à l'avis de motion 104, M. S. Graham, appuyé par M. MacIntyre, propose ce qui suit :

attendu que la prorogation du mandat du vérificateur général actuel permettra au public de connaître les faits du fiasco de l'Orimulsion ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le lieutenant-gouverneur en conseil à reconduire le mandat du vérificateur général actuel, Daryl Wilson, pour au plus 120 jours.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Holder, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, M. Betts prend le fauteuil à titre de président suppléant de la Chambre.

Après un certain laps de temps, M. Holder reprend la suppléance.

Pendant le débat, M. Holder interrompt les délibérations pour rappeler que le qualificatif « corrompu », employé à l'égard du gouvernement ou d'autres membres de l'Assemblée, peut être jugé non parlementaire.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil.

Le débat se termine. Le vote se partage comme suit sur la motion 104 :

POUR : 26

M. McGinley	M. Albert	M. Foran
M. Jamieson	M. Ouellette	M. Kennedy
M. MacIntyre	M ^{me} Robichaud	M. A. LeBlanc
M. Allaby	M. Lamrock	M. Paulin
M. S. Graham	M. Targett	M. Doucet
M. Haché	M. Burke	M. R. Boudreau
M. Armstrong	M. Murphy	M. Brewer
M. Landry	M. Kenny	M. V. Boudreau
M. Branch	M. Arseneault	

CONTRE : 26

l'hon. E. Robichaud	l'hon. M. Steeves	M. Betts
l'hon. M. Mesheau	l'hon. M ^{me} Dubé	M. Malley
l'hon. M. Volpé	l'hon. M ^{me} Poirier	M. Williams
l'hon. M. Lord	l'hon. M. Ashfield	M. Carr
l'hon. M. Green	l'hon. M. Fitch	M. MacDonald
l'hon. D. Graham	l'hon. M ^{me} Fowlie	M. Stiles
l'hon. M. Mockler	l'hon. P. Robichaud	M. Holder
l'hon. M ^{me} MacAlpine	l'hon. M. Alward	M. C. LeBlanc
M. Sherwood	l'hon. M. Huntjens	

Le président de la Chambre, conformément à l'article 14 du Règlement, départage le vote, en apportant sa voix prépondérante aux voix contre.

La motion 104 est en conséquence rejetée.

La séance, suspendue à 16 h 59, reprend à 17 h 22.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. C. LeBlanc.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. C. LeBlanc, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants avec des amendements :

48, *Loi sur l'exécution des ordonnances de soutien* ;
55, *Loi sur le curateur public* ;
59, *Loi modifiant la Loi sur l'aquaculture*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Il est unanimement convenu que les projets de loi 77 et 78 soient lus une deuxième fois sur-le-champ.

Sont en conséquence lus une deuxième fois les projets de loi suivants :

77, *Loi de 2005-2006 portant affectation de crédits* ;
78, *Loi supplémentaire de 2004-2005 (2) portant affectation de crédits*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient renvoyés au Comité plénier.

Il est unanimement convenu que l'ordre portant renvoi au Comité plénier des projets de loi 77, 78, 35, 56 et 57 soit révoqué, que l'application du Règlement de la Chambre soit suspendue afin de passer outre à l'étude des projets de loi 77, 78, 35, 56 et 57 en Comité plénier et que ces projets de loi soient lus une troisième fois sur-le-champ.

À l'appel de la troisième lecture du projet de loi 77, *Loi de 2005-2006 portant affectation de crédits*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. Le vote se partage comme suit sur la motion portant que le projet de loi 77 soit maintenant lu une troisième fois :

POUR : 26

l'hon. E. Robichaud
l'hon. M. Mesheau
l'hon. M. Volpé
l'hon. M. Lord
l'hon. M. Green
l'hon. D. Graham

l'hon. M. Steeves
l'hon. M^{me} Dubé
l'hon. M^{me} Poirier
l'hon. M. Ashfield
l'hon. M. Fitch
l'hon. M^{me} Fowlie

M. Betts
M. Malley
M. Williams
M. Carr
M. MacDonald
M. Stiles

l'hon. M. Mockler	l'hon. P. Robichaud	M. Holder
l'hon. M ^{me} MacAlpine	l'hon. M. Alward	M. C. LeBlanc
M. Sherwood	l'hon. M. Huntjens	

CONTRE : 26

M. McGinley	M. Albert	M. Foran
M. Jamieson	M. Ouellette	M. Kennedy
M. MacIntyre	M ^{me} Robichaud	M. A. LeBlanc
M. Allaby	M. Lamrock	M. Paulin
M. S. Graham	M. Targett	M. Doucet
M. Haché	M. Burke	M. R. Boudreau
M. Armstrong	M. Murphy	M. Brewer
M. Landry	M. Kenny	M. V. Boudreau
M. Branch	M. Arseneault	

Le président de la Chambre, conformément à l'article 14 du Règlement, départage le vote, en apportant sa voix prépondérante aux voix pour.

Le projet de loi 77, *Loi de 2005-2006 portant affectation de crédits*, est en conséquence lu une troisième fois et adopté.

M. Allaby invoque le Règlement; il demande que le président motive sa voix prépondérante pour la motion.

Le président déclare que, bien qu'il n'ait pas motivé les voix prépondérantes qu'il a précédemment émises, il ne peut, quand le vote engage la confiance, prendre sur lui d'aller à l'encontre de la volonté de la population de la province et doit donc voter du côté du gouvernement.

À l'appel de la troisième lecture du projet de loi 78, *Loi supplémentaire de 2004-2005 (2) portant affectation de crédits*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. Le vote se partage comme suit sur la motion portant que le projet de loi 78 soit maintenant lu une troisième fois :

POUR : 26

l'hon. E. Robichaud	l'hon. M. Steeves	M. Betts
l'hon. M. Mesheau	l'hon. M ^{me} Dubé	M. Malley
l'hon. M. Volpé	l'hon. M ^{me} Poirier	M. Williams
l'hon. M. Lord	l'hon. M. Ashfield	M. Carr
l'hon. M. Green	l'hon. M. Fitch	M. MacDonald
l'hon. D. Graham	l'hon. M ^{me} Fowlie	M. Stiles
l'hon. M. Mockler	l'hon. P. Robichaud	M. Holder
l'hon. M ^{me} MacAlpine	l'hon. M. Alward	M. C. LeBlanc
M. Sherwood	l'hon. M. Huntjens	

CONTRE : 26

M. McGinley	M. Albert	M. Foran
M. Jamieson	M. Ouellette	M. Kennedy
M. MacIntyre	M ^{me} Robichaud	M. A. LeBlanc
M. Allaby	M. Lamrock	M. Paulin
M. S. Graham	M. Targett	M. Doucet
M. Haché	M. Burke	M. R. Boudreau
M. Armstrong	M. Murphy	M. Brewer
M. Landry	M. Kenny	M. V. Boudreau
M. Branch	M. Arseneault	

Le président de la Chambre, conformément à l'article 14 du Règlement, départage le vote, en apportant sa voix prépondérante aux voix pour.

Le projet de loi 78, *Loi supplémentaire de 2004-2005 (2) portant affectation de crédits*, est en conséquence lu une troisième fois et adopté.

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

35, *Loi de 2005-2006 portant affectation de crédits pour fins de dépenses en capital*.

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

À l'appel de la troisième lecture du projet de loi 56, *Loi spéciale de 2005 portant affectation de crédits*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. Le vote se partage comme suit sur la motion portant que le projet de loi 56 soit maintenant lu une troisième fois :

POUR : 26

l'hon. E. Robichaud	l'hon. M. Steeves	M. Betts
l'hon. M. Mesheau	l'hon. M ^{me} Dubé	M. Malley
l'hon. M. Volpé	l'hon. M ^{me} Poirier	M. Williams
l'hon. M. Lord	l'hon. M. Ashfield	M. Carr
l'hon. M. Green	l'hon. M. Fitch	M. MacDonald
l'hon. D. Graham	l'hon. M ^{me} Fowlie	M. Stiles
l'hon. M. Mockler	l'hon. P. Robichaud	M. Holder
l'hon. M ^{me} MacAlpine	l'hon. M. Alward	M. C. LeBlanc
M. Sherwood	l'hon. M. Huntjens	

CONTRE : 26

M. McGinley	M. Albert	M. Foran
M. Jamieson	M. Ouellette	M. Kennedy
M. MacIntyre	M ^{me} Robichaud	M. A. LeBlanc
M. Allaby	M. Lamrock	M. Paulin
M. S. Graham	M. Targett	M. Doucet
M. Haché	M. Burke	M. R. Boudreau
M. Armstrong	M. Murphy	M. Brewer
M. Landry	M. Kenny	M. V. Boudreau
M. Branch	M. Arseneault	

Le président de la Chambre, conformément à l'article 14 du Règlement, départage le vote, en apportant sa voix prépondérante aux voix pour.

Le projet de loi 56, *Loi spéciale de 2005 portant affectation de crédits*, est en conséquence lu une troisième fois et adopté.

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

57, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick.

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

La séance est levée à 18 h 50.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 103	(16 juin 2005);
documents demandés dans les avis de motion 88, 89 et 112	(27 juin 2005);
rapport annuel de la Corporation des sciences de la santé de l'Atlantique pour 2004-2005	(27 juin 2005).